



2022/2188(INI)

6.6.2023

AMENDEMENTS

1 - 36

Projet d'avis
Pascal Arimont
(PE746.932v01-00)

Rapport d'exécution sur l'accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et le Royaume-Uni
((2022/2188(INI))

AM_Com_NonLegOpinion

Amendement 1
Giuseppe Milazzo, Denis Nesci

Projet d'avis
Considérant A bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

A bis. considérant que l'accord de commerce et de coopération entre l'Union et le Royaume-Uni établit des régimes préférentiels dans des domaines tels que le commerce des marchandises et des services, la propriété intellectuelle, le commerce numérique, le transport routier et l'aviation, les marchés publics, l'énergie, la coordination de la sécurité sociale, la coopération des services répressifs et judiciaires en matière pénale, la pêche, la concurrence, la mobilité, les investissements, la coopération thématique et la participation aux programmes de l'Union;

Or. en

Amendement 2
Giuseppe Milazzo, Denis Nesci

Projet d'avis
Considérant A ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

A ter. considérant que l'accord de Windsor couvre un large éventail de domaines, tels que les douanes, l'agroalimentaire, les médicaments, les aides d'État, la TVA et les droits d'accises;

Or. en

Amendement 3

Eric Minardi

**Projet d'avis
Considérant B**

Projet d'avis

B. *considérant que le retrait du Royaume-Uni de l'Union met en péril la coopération territoriale et transfrontière et les relations existantes entre les régions et les villes de l'Union et du Royaume-Uni;*

Amendement

Supprimé

Or. fr

Amendement 4

François Alfonsi

au nom du groupe Verts/ALE

**Projet d'avis
Considérant B**

Projet d'avis

B. *considérant que le retrait du Royaume-Uni de l'Union met en péril la coopération territoriale et transfrontière et les relations existantes entre les régions et les villes de l'Union et du Royaume-Uni;*

Amendement

B. *considérant que le retrait du Royaume-Uni de l'Union met en péril la coopération territoriale et transfrontière et les relations existantes entre les **différentes** régions et villes de l'Union et du Royaume-Uni;*

Or. en

Amendement 5

François Alfonsi

au nom du groupe Verts/ALE

**Projet d'avis
Considérant B bis (nouveau)**

Projet d'avis

Amendement

B bis. *considérant que le retrait du Royaume-Uni de l'Union a eu des effets*

négatifs pour les régions et les partenaires participant aux projets Interreg;

Or. en

Amendement 6
Giuseppe Milazzo, Denis Nesci

Projet d'avis
Considérant C bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

C bis. considérant que, le 27 février 2023, la Commission européenne et le gouvernement britannique sont parvenus à un accord politique sur le cadre de Windsor, qui comprend un ensemble complet de solutions communes visant à relever définitivement les défis pratiques auxquels sont confrontés les citoyens et les entreprises d'Irlande du Nord, ainsi qu'un engagement à préserver l'accord du Vendredi Saint dans toutes ses parties;

Or. en

Amendement 7
Erik Bergkvist

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

Amendement

1. souligne que l'accord de commerce et de coopération, malgré son absence de dimension régionale, fournit un cadre général pour la participation du Royaume-Uni aux programmes de l'Union; réitère son appel⁷ à étudier les possibilités de participation de certaines parties du Royaume-Uni aux programmes de la politique de cohésion de l'Union;

1. souligne que l'accord de commerce et de coopération, malgré son absence de dimension régionale, fournit un cadre général pour la participation du Royaume-Uni aux programmes de l'Union; réitère son appel **[1]** à étudier les possibilités de participation de certaines parties du Royaume-Uni aux programmes de la politique de cohésion de l'Union; **déplore**

l'absence générale de programmes Interreg avec le Royaume-Uni en tant que pays tiers partenaire ainsi que la non-participation du Royaume-Uni au programme Erasmus +;

¹ Résolution législative du Parlement européen du 28 avril 2021 sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord de commerce et de coopération, textes adoptés de cette date, P9_TA(2021)0140.

Or. en

Amendement 8
Giuseppe Milazzo, Denis Nesci

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

1. souligne que l'accord de commerce et de coopération, malgré son absence de dimension régionale, fournit un cadre général pour la participation du Royaume-Uni aux programmes de l'Union; réitère son appel¹ à étudier les possibilités de participation de certaines parties du Royaume-Uni aux programmes de la politique de cohésion de l'Union;

¹ Résolution législative du Parlement européen du 28 avril 2021 sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord de commerce et de coopération, textes adoptés de cette date, P9_TA(2021)0140.

Amendement

1. souligne que l'accord de commerce et de coopération, malgré son absence de dimension régionale, fournit un cadre général pour la participation du Royaume-Uni aux programmes de l'Union, ***y compris au programme Horizon Europe***; réitère son appel¹ à étudier les possibilités de participation de certaines parties du Royaume-Uni aux programmes de la politique de cohésion de l'Union;

¹ Résolution législative du Parlement européen du 28 avril 2021 sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord de commerce et de coopération, textes adoptés de cette date, P9_TA(2021)0140.

Or. en

Amendement 9
Eric Minardi

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

1. souligne que l'accord de commerce et de coopération, ***malgré son absence de dimension régionale***, fournit un cadre général pour la participation du Royaume-Uni aux programmes de l'Union; réitère son appel¹ à étudier les possibilités de participation de certaines parties du Royaume-Uni aux programmes de la politique de cohésion de l'Union;

¹ Résolution législative du Parlement européen du 28 avril 2021 sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord de commerce et de coopération, textes adoptés de cette date, P9_TA(2021)0140.

Amendement

1. souligne que l'accord de commerce et de coopération fournit un cadre général pour la participation du Royaume-Uni aux programmes de l'Union; réitère son appel¹ à étudier les possibilités de participation de certaines parties du Royaume-Uni aux programmes de la politique de cohésion de l'Union;

¹ Résolution législative du Parlement européen du 28 avril 2021 sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord de commerce et de coopération, textes adoptés de cette date, P9_TA(2021)0140.

Or. fr

Amendement 10
Susana Solís Pérez

Projet d'avis
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis

1 bis. déplore la lenteur de la reprise des échanges commerciaux avec le Royaume-Uni après la pandémie de COVID-19 par rapport à d'autres pays tiers, malgré l'ACC, car cela pourrait affecter la cohésion économique et sociale dans certaines régions de l'Union;

Or. en

Amendement 11
François Alfonsi
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 bis. regrette que, sans la participation du Royaume-Uni à la politique de cohésion et à d'autres programmes de l'Union, la coopération dans le domaine de la protection transfrontalière de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique s'est affaiblie;

Or. en

Amendement 12
Susana Solís Pérez

Projet d'avis
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 ter. appelle de ses vœux une approche équilibrée et coordonnée en vue d'atteindre les objectifs du pacte vert et l'indépendance énergétique, à la fois pour l'Union européenne et pour le Royaume-Uni; demande aux deux parties de renforcer la coopération technologique, le développement des compétences et l'échange de données dans le secteur de l'énergie; souligne l'importance d'une coopération en termes de R&D dans les domaines des technologies critiques, des technologies de captage du carbone, de l'hydrogène, des énergies renouvelables et de l'énergie nucléaire;

Or. en

Amendement 13
Susana Solís Pérez

Projet d'avis
Paragraphe 1 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 quater. appelle de ses vœux un développement coordonné entre l'Union et le Royaume-Uni des infrastructures critiques, notamment dans le secteur de l'énergie, afin de renforcer sa solidité et de faire diminuer les risques de perturbation des infrastructures et de défaillance de l'alimentation en énergie;

Or. en

Amendement 14
Giuseppe Milazzo, Denis Nesci

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

Amendement

2. estime qu'il existe un potentiel inexploité de coopération infranationale entre l'Union et le Royaume-Uni dans des domaines d'intérêt mutuel, tels que l'immigration, la mobilité, y compris du personnel et des moyens militaires, la gestion durable de la mer du Nord, de la Manche et de la mer d'Irlande, et l'action pour le climat; souligne la nécessité de soutenir les initiatives de coopération bilatérale et multilatérale entre les régions de l'Union et du Royaume-Uni, telles que le comité du Détroit, éventuellement par l'intermédiaire d'un fonds de coopération interrégionale spécifique de l'Union, à condition que le gouvernement britannique contribue financièrement à ce fonds;

2. estime qu'il existe un potentiel inexploité de coopération infranationale entre l'Union et le Royaume-Uni dans des domaines d'intérêt mutuel, tels que l'immigration, la mobilité, y compris du personnel et des moyens militaires, la gestion durable de la mer du Nord, de la Manche et de la mer d'Irlande, et l'action pour le climat; ***soutient le dialogue et la coopération stratégique entre l'Union et le Royaume-Uni sur les défis communs les plus urgents, de la sécurité mondiale au renforcement de la sécurité énergétique;*** souligne la nécessité de soutenir les initiatives de coopération bilatérale et multilatérale entre les régions de l'Union et du Royaume-Uni, telles que le comité du Détroit, éventuellement par l'intermédiaire d'un fonds de coopération interrégionale spécifique de l'Union, à condition que le

gouvernement britannique contribue
financièrement à ce fonds;

Or. en

Amendement 15
Eric Minardi

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

2. estime qu'il existe un potentiel inexploité de coopération ***infranationale*** entre l'Union et le Royaume-Uni dans des domaines d'intérêt mutuel, tels que l'immigration, la mobilité, y compris du personnel et des moyens militaires, la gestion durable de la mer du Nord, de la Manche et de la mer d'Irlande, et l'action pour le climat; souligne la nécessité de soutenir les initiatives de coopération bilatérale et multilatérale entre les ***régions*** de l'Union et du Royaume-Uni, ***telles que le comité du Déroit, éventuellement par l'intermédiaire d'un fonds de coopération interrégionale spécifique de l'Union, à condition que le gouvernement britannique contribue financièrement à ce fonds;***

Amendement

2. estime qu'il existe un potentiel inexploité de coopération ***nationale*** entre ***les États-membres de*** l'Union et le Royaume-Uni dans des domaines d'intérêt mutuel, tels que l'immigration, la mobilité, y compris du personnel et des moyens militaires, la gestion durable de la mer du Nord, de la Manche et de la mer d'Irlande, et l'action pour le climat; souligne la nécessité de soutenir les initiatives de coopération bilatérale et multilatérale entre les ***États-membres*** de l'Union et du Royaume-Uni;

Or. fr

Amendement 16
Erik Bergkvist

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

2. estime qu'il existe un potentiel inexploité de coopération infranationale entre l'Union et le Royaume-Uni dans des

Amendement

2. estime qu'il existe un potentiel inexploité de coopération infranationale entre l'Union et le Royaume-Uni dans des

domaines d'intérêt mutuel, tels que l'immigration, la mobilité, y compris du personnel et des moyens militaires, la gestion durable de la mer du Nord, de la Manche et de la mer d'Irlande, et l'action pour le climat; souligne la nécessité de soutenir les initiatives de coopération bilatérale et multilatérale entre les régions de l'Union et du Royaume-Uni, telles que le comité du Détroit, éventuellement par l'intermédiaire d'un fonds de coopération interrégionale spécifique de l'Union, à condition que le gouvernement britannique contribue financièrement à ce fonds;

domaines d'intérêt mutuel, tels que l'immigration, la mobilité, y compris du personnel et des moyens militaires, la gestion durable de la mer du Nord, de la Manche et de la mer d'Irlande, et l'action pour le climat; souligne la nécessité de soutenir les initiatives de coopération bilatérale et multilatérale entre les régions de l'Union et du Royaume-Uni, telles que le comité du Détroit, éventuellement par l'intermédiaire d'un fonds de coopération interrégionale spécifique de l'Union, à condition que le gouvernement britannique contribue financièrement à ce fonds ***et que les États constitutifs soient consultés et associés à l'élaboration de ces programmes;***

Or. en

Amendement 17 **Peter Pollák**

Projet d'avis **Paragraphe 2**

Projet d'avis

2. estime qu'il existe un potentiel inexploité de coopération infranationale entre l'Union et le Royaume-Uni dans des domaines d'intérêt mutuel, tels que l'immigration, la mobilité, y compris du personnel et des moyens militaires, la gestion durable de la mer du Nord, de la Manche et de la mer d'Irlande, et l'action pour le climat; souligne la nécessité de soutenir les initiatives de coopération bilatérale et multilatérale entre les régions de l'Union et du Royaume-Uni, telles que le comité du Détroit, éventuellement par l'intermédiaire d'un fonds de coopération interrégionale spécifique de l'Union, à condition que le gouvernement britannique contribue financièrement à ce fonds;

Amendement

2. estime qu'il existe un potentiel inexploité de coopération infranationale entre l'Union et le Royaume-Uni dans des domaines d'intérêt mutuel, tels que l'immigration, la mobilité ***sociale***, y compris du personnel et des moyens militaires, la gestion durable de la mer du Nord, de la Manche et de la mer d'Irlande, ***l'éducation***, l'action pour le climat, ***la numérisation etc.***; souligne la nécessité ***de créer des synergies, afin*** de soutenir les initiatives de coopération bilatérale et multilatérale entre les régions de l'Union et du Royaume-Uni, telles que le comité du Détroit, éventuellement par l'intermédiaire d'un fonds de coopération interrégionale spécifique de l'Union, à condition que le gouvernement britannique contribue

financièrement à ce fonds;

Or. en

Amendement 18

François Alfonsi

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis

Paragraphe 2

Projet d'avis

2. estime qu'il existe un potentiel inexploité de coopération infranationale entre l'Union et le Royaume-Uni dans des domaines d'intérêt mutuel, tels que l'immigration, la mobilité, y compris du personnel et des moyens militaires, la gestion durable de la mer du Nord, de la Manche et de la mer d'Irlande, et l'action pour le climat; souligne la nécessité de soutenir les initiatives de coopération bilatérale et multilatérale entre les régions de l'Union et du Royaume-Uni, telles que le comité du Détroit, éventuellement par l'intermédiaire d'un fonds de coopération interrégionale spécifique de l'Union, à condition que le gouvernement britannique contribue financièrement à ce fonds;

Amendement

2. estime qu'il existe un potentiel inexploité de coopération infranationale entre l'Union et le Royaume-Uni dans des domaines d'intérêt mutuel, tels que l'immigration, **les droits de l'homme et les droits sociaux**, la mobilité, y compris du personnel et des moyens militaires, la gestion durable de la mer du Nord, de la Manche et de la mer d'Irlande, et l'action pour le climat; souligne la nécessité de soutenir les initiatives de coopération bilatérale et multilatérale entre les régions de l'Union et du Royaume-Uni, telles que le comité du Détroit, éventuellement par l'intermédiaire d'un fonds de coopération interrégionale spécifique de l'Union, à condition que le gouvernement britannique contribue financièrement à ce fonds;

Or. en

Amendement 19

Susana Solís Pérez

Projet d'avis

Paragraphe 2

Projet d'avis

2. estime qu'il existe un potentiel inexploité de coopération infranationale entre l'Union et le Royaume-Uni dans des

Amendement

2. estime qu'il existe un potentiel inexploité de coopération infranationale entre l'Union et le Royaume-Uni dans des

domaines d'intérêt mutuel, tels que l'immigration, la mobilité, y compris du personnel et des moyens militaires, la gestion durable de la mer du Nord, de la Manche et de la mer d'Irlande, et l'action pour le climat; souligne la nécessité de soutenir les initiatives de coopération bilatérale et multilatérale entre les régions de l'Union et du Royaume-Uni, telles que le comité du Détroit, éventuellement par l'intermédiaire d'un fonds de coopération interrégionale spécifique de l'Union, à condition que le gouvernement britannique contribue financièrement à ce fonds;

domaines d'intérêt mutuel, tels que l'immigration, la mobilité, y compris du personnel et des moyens militaires, la gestion durable de la mer du Nord, de la Manche et de la mer d'Irlande, et l'action pour le climat; souligne la nécessité de soutenir les initiatives de coopération bilatérale et multilatérale entre les régions de l'Union et du Royaume-Uni, telles que le comité du Détroit, éventuellement par l'intermédiaire d'un **programme** de coopération interrégionale spécifique de l'Union, à condition que le gouvernement britannique contribue financièrement à ce **programme**;

Or. en

Amendement 20
Giuseppe Milazzo, Denis Nesci

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. déplore les tensions qui sont apparues en Irlande du Nord à la suite de la mise en œuvre du protocole sur l'Irlande du Nord et se félicite qu'un accord, appelé cadre de Windsor, ait été conclu pour remédier aux problèmes de mise en œuvre;

Amendement

3. déplore les tensions qui sont apparues en Irlande du Nord à la suite de la mise en œuvre du protocole sur l'Irlande du Nord et se félicite qu'un accord, appelé cadre de Windsor, ait été conclu pour remédier aux problèmes de mise en œuvre; ***espère que le cadre de Windsor contribuera à renforcer les relations entre les parties en leur permettant d'exploiter pleinement le potentiel de l'ACC;***

Or. en

Amendement 21
Susana Solís Pérez

Projet d'avis
Paragraphe 3 bis (nouveau)

3 bis. se félicite de l'accord de Windsor et demande que des relations constructives entre le gouvernement britannique et la Commission constituent la base d'une coopération et d'une participation efficaces aux programmes de l'Union, y compris une éventuelle association à Horizon Europe, dans le cadre d'un ensemble convenu de règles financières et de droits de propriété intellectuelle;

Or. en

Amendement 22

Eric Minardi

Projet d'avis Paragraphe 5

Projet d'avis

5. souligne qu'il importe de quantifier les effets de l'accord de commerce et de coopération au niveau régional afin d'adopter des mesures adaptées aux régions et aux communautés les plus touchées;

Amendement

5. souligne qu'il importe de quantifier les effets de l'accord de commerce et de coopération au niveau **national et** régional afin d'adopter des mesures adaptées **aux États-membres**, aux régions et aux communautés les plus touchées;

Or. fr

Amendement 23

Peter Pollák

Projet d'avis Paragraphe 5

Projet d'avis

5. souligne qu'il importe de quantifier les effets de l'accord de commerce et de coopération au niveau régional afin d'adopter des mesures adaptées aux

Amendement

5. souligne qu'il importe de quantifier les effets de l'accord de commerce et de coopération au niveau régional, **y compris les incidences sociales**, afin d'adopter des

régions et aux communautés les plus touchées;

mesures adaptées aux régions et aux communautés les plus touchées;

Or. en

Amendement 24
Giuseppe Milazzo, Denis Nesci

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

5. souligne qu'il importe de quantifier les effets de l'accord de commerce et de coopération au niveau régional afin d'adopter des mesures adaptées aux régions *et* aux communautés les plus touchées;

Amendement

5. souligne qu'il importe de quantifier les effets de l'accord de commerce et de coopération au niveau régional afin d'adopter des mesures adaptées aux régions, aux communautés, **aux entreprises et aux producteurs** les plus touchés;

Or. en

Amendement 25
Susana Solís Pérez

Projet d'avis
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 bis. souligne qu'en ce qui concerne les relations commerciales entre l'Union et le Royaume-Uni, une attention particulière devrait être accordée aux quatre secteurs économiques définis par le Comité des régions^{1 bis} qui pourraient être les plus touchés par les conséquences du Brexit, tels que les véhicules électriques, les machines électriques, les produits du bois et le mobilier, ainsi que les produits agricoles;

^{1 bis} *Étude du Comité européen des régions*

intitulée «New trade and economic relations between EU-UK: the impact on regions and cities» (Les nouvelles relations commerciales et économiques entre l'UE et le Royaume-Uni: l'incidence sur les régions et les villes) de 2022, https://cor.europa.eu/en/engage/studies/Documents/New%20trade%20and%20economic%20relations%20between%20EU_UK%20the%20impact%20on%20regions%20and%20cities.pdf

Or. en

Amendement 26
François Alfonsi
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 bis. demande que les territoires décentralisés d'Irlande du Nord, d'Écosse et du Pays de Galles participent davantage à l'assemblée parlementaire de partenariat UE-Royaume-Uni;

Or. en

Amendement 27
Susana Solís Pérez

Projet d'avis
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 ter. demande que des mesures spécifiques soient prises pour aider les travailleurs de ces quatre secteurs et des régions les plus touchées par le Brexit en créant un «pont de compétences» afin d'aider les travailleurs à se reconverter et

à éviter le chômage et le dépeuplement dans ces régions;

Or. en

Amendement 28
Susana Solís Pérez

Projet d'avis
Paragraphe 5 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 quater. souligne à cet égard la nécessité d'un soutien spécifique aux PME, qui sont situées dans des régions frontalières et dont les entreprises sont particulièrement dépendantes du marché du Royaume-Uni;

Or. en

Amendement 29
Susana Solís Pérez

Projet d'avis
Paragraphe 5 quinquies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 quinquies. prend acte des «dispositions transitoires» en vigueur pour les participants britanniques potentiels aux programmes Horizon Europe et regrette que les conventions de subvention ne puissent pas être signées, étant donné qu'elles sont subordonnées à l'association du Royaume-Uni; demande à la Commission et au Royaume-Uni de parvenir rapidement à un accord équitable, équilibré et mutuellement bénéfique sur l'association du Royaume-Uni au programme Horizon Europe;

Or. en

Amendement 30
Susana Solís Pérez

Projet d'avis
Paragraphe 5 sexies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 sexies. *invite le Royaume-Uni à reconsidérer sa position relative à l'association au programme Erasmus+, ce qui augmenterait les possibilités d'échange pour les étudiants et de projets de coopération dans les domaines de l'éducation et de la formation;*

Or. en

Amendement 31
Susana Solís Pérez

Projet d'avis
Paragraphe 5 septies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 septies. *demande un renforcement de la coopération dans le domaine de la cybersécurité, en raison de ses implications, à la fois pour l'Union et le Royaume-Uni, sur un large éventail d'aspects d'intérêt mutuel, notamment dans les secteurs numérique et financier, des technologies de l'information, de la défense, de l'énergie et de la R&D;*

Or. en

Amendement 32
Susana Solís Pérez

Projet d'avis
Paragraphe 5 octies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 octies. *estime que des règles communes pour les énergies renouvelables en mer et l'énergie nucléaire, les technologies de captage du carbone, le gaz, l'hydrogène et les infrastructures de pipeline sont essentielles pour faciliter les accords commerciaux avec le Royaume-Uni dans ces domaines;*

Or. en

Amendement 33

Giuseppe Milazzo, Denis Nesci

Projet d'avis

Paragraphe 6

Projet d'avis

6. demande à la Commission d'associer comme il se doit les autorités régionales et locales au processus de contrôle de la mise en œuvre de l'accord de commerce et de coopération; suggère que l'Union et le Royaume-Uni créent un organe de coopération pour les collectivités locales et régionales dans le cadre de l'accord de commerce et de coopération.

Amendement

6. demande à la Commission d'associer comme il se doit les autorités régionales et locales au processus de contrôle de la mise en œuvre de l'accord de commerce et de coopération; suggère que l'Union et le Royaume-Uni créent un organe de coopération pour les collectivités locales et régionales dans le cadre de l'accord de commerce et de coopération ***afin de favoriser la communication et la collaboration entre les collectivités locales et régionales.***

Or. en

Amendement 34

Eric Minardi

Projet d'avis

Paragraphe 6

Projet d'avis

6. demande à la Commission d'associer comme il se doit les autorités régionales et locales au processus de contrôle de la mise en œuvre de l'accord de commerce et de coopération; ***suggère que l'Union et le Royaume-Uni créent un organe de coopération pour les collectivités locales et régionales dans le cadre de l'accord de commerce et de coopération.***

Amendement

6. demande à la Commission d'associer comme il se doit ***les États-membres de l'Union ainsi que*** les autorités régionales et locales au processus de contrôle de la mise en œuvre de l'accord de commerce et de coopération;

Or. fr

Amendement 35

François Alfonsi

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis

Paragraphe 6

Projet d'avis

6. demande à la Commission d'associer comme il se doit les autorités régionales et locales au processus de contrôle de la mise en œuvre de l'accord de commerce et de coopération; suggère que l'Union et le Royaume-Uni créent un organe de coopération pour les collectivités locales et régionales dans le cadre de l'accord de commerce et de coopération.

Amendement

6. demande à la Commission d'associer comme il se doit les autorités régionales et locales ***et les organisations de la société civile*** au processus de contrôle de la mise en œuvre de l'accord de commerce et de coopération; suggère que l'Union et le Royaume-Uni créent un organe de coopération pour les collectivités locales et régionales dans le cadre de l'accord de commerce et de coopération.

Or. en

Amendement 36

Erik Bergkvist

Projet d'avis

Paragraphe 6 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

6 bis. appelle de ses vœux un renforcement de la coopération et de la facilitation du développement du réseau en mer, compte tenu de l'ampleur du potentiel en matière d'énergies renouvelables dans la région et du fait qu'il s'agit d'une priorité énergétique de longue date pour l'Union et les pays concernés;

Or. en